



Communiqué de presse – 5 juin 2008

Reconnaissance par la Belgique de la date du 10 octobre comme Journée contre la peine de mort : c'est officiel !

À l'initiative de la Députée fédérale Florence Reuter et pour répondre à l'action de la Fédération des étudiants libéraux, le groupe MR à la Chambre des Représentants avait déposé en octobre dernier une proposition de résolution visant à **consacrer les engagements de la Belgique en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort** par la **reconnaissance officielle** de la date du 10 octobre comme Journée contre la peine de mort.

Ce texte se faisait ainsi l'écho de la résolution du **Parlement européen qui demande à ses Etats membres de déclarer, de concert avec le Conseil de l'Europe, le 10 octobre de chaque année « Journée européenne contre la peine de mort »**.

La Belgique, depuis l'abolition de la peine capitale le 1^{er} août 1996 et bien que celle-ci ne fût plus appliquée dans les faits, a poursuivi ses démarches en ce sens par la signature et la ratification des différents protocoles internationaux.

Depuis le dépôt du texte à la Chambre, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, le 18 décembre 2007, une résolution appelant à un moratoire sur les exécutions, en vue d'une abolition totale de la peine de mort.

« Pour mon groupe politique et moi-même, l'abolition de la peine de mort est une évidence. C'est une réalité en Belgique comme dans 133 pays du monde, mais il reste aujourd'hui 64 pays et territoires qui maintiennent la peine de mort et d'autres qui envisagent de la réhabiliter dans certaines circonstances exceptionnelles. Il est pourtant prouvé depuis de nombreuses années maintenant qu'il n'y a pas de lien entre la peine de mort et le taux de criminalité », affirme la Députée.

En 2006, au moins 1 591 prisonniers ont encore été exécutés dans 25 pays à travers le monde. C'est en Chine, pays hôte des prochains Jeux Olympiques, que le nombre d'exécutions est le plus élevé.

Ce jeudi 5 juin, cette proposition de résolution a terminé son parcours parlementaire. Elle a été adoptée en séance plénière, à l'unanimité des partis démocratiques. **Dorénavant, chaque 10 octobre sera l'occasion de rappeler que pour nous, Belges, la peine de mort ne sera jamais acceptable !**

Contact Presse :

Rosalyn VILMUS, attachée parlementaire de la Députée Florence Reuter

rosalyn.vilmus@florencereuter.be ou 02/549 89 26